

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne pense pas que le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta aient exclu toute possibilité au nom de principes doctrinaires quelconques. Je crois cependant que les deux gouvernements estiment que le meilleur moyen de mener le projet à bien consiste à obtenir la participation conjointe des secteurs public et privé. Nous espérons certes que le secteur privé y jouera un rôle important.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE**LA RÉGLEMENTATION QUANT AU CONTENU CANADIEN—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je m'adresse au ministre d'État (Commerce international). Ma question porte sur le marasme dans l'industrie automobile. Comme le ministre le sait, 50,000 Canadiens employés dans ce secteur ont perdu leur emploi l'an dernier seulement. Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous sert toujours la même rengaine à ce sujet, quelle que soit la question qu'on lui pose, je voudrais que le ministre d'État (Commerce international) dise à la Chambre et, ce qui est plus important, aux chefs d'entreprises qui attendent avec une certaine impatience, si oui ou non le gouvernement entend imposer, au moyen d'une mesure législative si nécessaire, une réglementation quant au contenu canadien des pièces et des véhicules japonais vendus au Canada. Les dirigeants du secteur automobile ne peuvent plus continuer à dépendre de vagues déclarations à propos de délégations et de réunions. Est-ce la politique du gouvernement, oui ou non?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme je l'ai dit hier en réponse à une question que m'a posée un député d'en face, dans nos discussions avec les Japonais nous aborderons la question d'un certain contenu canadien. Mais, bien entendu, ne voulons pas que les négociations se déroulent à la Chambre.

LA BASE SUR LAQUELLE SE DÉROULERONT LES NÉGOCIATIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU JAPON

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je me serais attendu à une telle réponse de la part du ministre de l'Industrie et du Commerce, mais pas de la part du ministre d'État chargé du Commerce international. Nous ne demandons pas au ministre de rester dans le vague, l'industrie non plus. L'industrie veut savoir, tout comme nous, si le gouvernement veut faire appliquer ces règlements. S'il ne veut pas le faire par la voie législative au besoin, sur quelle base le gouvernement va-t-il entamer les négociations? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas adopter cette politique, quand cela a coûté 50,000 emplois aux Canadiens rien que l'année dernière?

M. Baker (Nepean-Carleton): Répondez franchement.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme le député connaît très bien les milieux d'affaires, j'aurais cru qu'il savait qu'il est inutile de poursuivre des négociations à la Chambre avant d'avoir consulté les deux intéressés directs.

• (1440)

LES FINANCES**ON DEMANDE LA PROLONGATION DU DÉCRET DE REMISE CONCERNANT L'INDEMNITÉ VERSÉE AUX TRAVAILLEURS DU NORD**

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui n'est sûrement pas sans soupçonner que son projet d'annuler le décret temporaire de remise concernant l'indemnité de subsistance versée au personnel travaillant dans le Nord se traduira par du chômage généralisé dans les industries productrices de ressources du nord du Canada. Seulement au Labrador et dans le nord du Québec, les sections des Métallurgistes unis qui représentent au-delà de 10,000 travailleurs ont déjà dit à leurs employeurs qu'elles seront forcées de négocier des augmentations salariales annuelles variant de \$4,000 à \$8,000, à cause du budget du 12 novembre. Comme les sociétés minières sont incapables de payer de telles augmentations, les habitants du Nord peuvent s'attendre à de longues grèves, des fermetures d'usines et des milliers de licenciements additionnels.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à prolonger le décret de remise aussi longtemps que cela prendra au moyen de consultations sérieuses avec le syndicat et les sociétés minières afin que les parties en cause trouvent une solution acceptable à ce problème critique?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, à la suite des instances des travailleurs du Nord, j'ai dit, dans mon exposé budgétaire, que le décret spécial de remise serait prolongé pour une autre année. Cela donnera au gouvernement le temps de mettre un autre système sur pied au lieu de compter sur le régime fiscal. Le décret de remise restera donc en vigueur pendant quelque temps encore, mais le gouvernement le remplacera par un système mieux approprié.

LES ENTRETIENS AVEC LES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS ET DES EMPLOYEURS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Il n'ignore sûrement pas que la décision de ne plus exonérer les avantages sociaux accordés aux Canadiens qui travaillent dans les régions septentrionales risque de priver les localités de ces régions d'au moins 40 millions de dollars l'année prochaine et d'engendrer une demande généralisée d'augmentations de salaires, de grèves et de mises à pied. Puisque le ministre des Finances a refusé jusqu'à maintenant de s'entretenir avec ceux qui seront touchés par cette décision, notamment les 10,000 métallurgistes de la circonscription de Grand Falls-White Bay-Labrador que représente le ministre du Revenu national, à quel autre programme d'avantages le ministre songe-t-il, pourquoi le programme auquel songe le ministre ne figure-t-il pas dans le budget de son ministère, étant donné que ledit programme devrait nécessiter entre 30 et 50 millions de dollars de crédits pour la seule année 1983? A qui donc cherche-t-il à raconter des blagues?